



Sainte-Luce

une Ville qui bouge !

Bulletin municipal N° 17 - Mai 2015



Sommaire

EDITO 2

RETROSPECTIVES
(en images) 3-4

PROXIMITE 5

Le maire et son équipe,
à la rencontre des habitants

TRAVAUX 5

Des travaux dans tous les quartiers

DOSSIERS :
Rythmes scolaires 6-7

Budget 2015 7-8

ZOOM sur le CCAS 9

PORTRAIT 10

Gladys JACQUENS,
première adjointe au maire

POINT : Logement social 10

Expression des groupes 10

INAUGURATION 11

La maison des arts sera un lieu vivant,
convivial et fédérateur

ENVIRONNEMENT 11

- Une collecte exceptionnelle de VHU
- Pour la fermeture de la décharge de Céron

INSERTION 12

- 6 volontaires du service civique
- 9 emplois à durée déterminée affectés dans les différents services.



edito

Les élus de la majorité municipale, du groupe «L'alternative Luceenne, An Lot Chimen Pou Sent Lis», se sont engagés à faire évoluer l'action municipale à la fois dans ses priorités et dans ses méthodes.

Cela se traduit déjà, un an seulement après notre élection, dans les faits. Ce numéro du bulletin municipal donne un aperçu des réalisations... Nous entendons bâtir notre action en nous appuyant sur l'avis des uns et des autres.

C'est ainsi que nous avons commencé par organiser, entre avril et juillet 2014, dix réunions de quartier. C'est ainsi que nous allons depuis, et cela chaque semaine, à votre rencontre dans les quartiers.

Nous avons, à l'occasion de ces réunions et visites de terrain, déjà rencontré beaucoup d'entre vous. Il nous reste des quartiers à visiter. Notre objectif : définir avec vous le plan d'amélioration du cadre de vie dans chaque quartier.

A Sainte Luce comme ailleurs, l'équilibre des finances communales est fragile. Chacun aura compris que compte tenu de la diminution des moyens financiers, il conviendra d'avancer pas à pas. Tout n'est pas possible tout de suite.

Néanmoins, nous nous sommes fixés comme impératif d'achever, dans les meilleurs délais possibles, les grands chantiers en cours : la maison des arts, l'église, la médiathèque.

Il s'agit pour nous de les mettre à la disposition de la population et de limiter leur impact, dans le temps, sur le budget communal.

Nous recherchons également de nouvelles marges de manœuvre dans le budget communal, afin de renforcer l'action que nous menons pour l'insertion des jeunes.

Nous redéfinissons le programme d'aménagement du bord de mer du bourg dans le sens de la sauvegarde de l'authenticité et de l'environnement.

Nous négocions en vue de l'implantation de nouvelles activités économiques à Gros Raisin, tournées vers l'avenir et véritablement créatrices d'emplois. Nous préférons cela à un centre commercial.

Nous préparons notre plan d'investissements pour la mandature que le Conseil Régional a consenti de soutenir.

Par ailleurs nous travaillons à réorganiser les services municipaux, de sorte à améliorer le service rendu à la population...

Ces quelques lignes de l'édito du bulletin municipal ne suffiront pas à faire état de toutes les actions en cours et nous sommes conscients du chemin qui reste à parcourir pour répondre à vos attentes.

Alors je dois vous remercier pour vos nombreux témoignages de soutien et de compréhension.

Vous nous avez confié la mission de préparer la ville de demain. Nous le faisons en nous tenant éloignés des petites polémiques politiciennes. Nous sommes issus d'un mouvement citoyen.

Sainte Luce et les Luceens sont notre préoccupation.

Nicaise MONROSE

Rétrospectives

Hommage à Jean Maran et Louis CRUSOL

C'est dans le cadre de la Fête Patronale, que la municipalité de Sainte Luce a rendu hommage à messieurs Jean MARAN et Louis CRUSOL, les deux anciens maires de la commune.

Nicaise MONROSE a insisté sur l'honneur de suppléer ces deux hommes « plein de charisme, soucieux du travail bien fait, qui se sont succéder, qui ont développé la ville, et qui ont laissé des valeurs indélébiles ».



Diabète, cancer, sida : le CCAS s'est mobilisé pour informer et dépister le public

Dans le cadre de sa politique de prévention et d'information dans le domaine de la santé, le Centre Communal d'Action Social, a organisé une « Matinée Santé », sur la place de la mairie de la ville. Son objectif était de mieux faire connaître les maladies du diabète, du cancer du sein, du cancer colorectal, du cancer du col de l'utérus, et le SIDA, ainsi que les moyens de les prévenir.



Fête de la Couleur samedi 25 avril

Gros succès pour la « Fête de la Couleur ». Cette rencontre a pour intérêt de favoriser la pratique amateur et professionnelle de la peinture. Deux écoles se sont rassemblées, et ont proposé des animations, des ateliers, des démonstrations, des expositions, de l'initiation...



La Nuit de la Mode samedi 30 Mai 2015

La 3^{ème} Edition de la « Nuit de la Mode » fût un grand succès. Avec la participation exceptionnelle de MOUNIA, Marraine de la manifestation, « la Nuit de la Mode » a été l'occasion de découvrir les créations de l'atelier couture de l'OML, les œuvres de la jeune styliste de 17 ans, Lisette PERIA, les idées cadeaux de la boutique « Une Idée en Plus », la collection sous le thème de l'Afrique, et la collection de la société Concept Antilles Relooking.



Remise des cartes électorales lors de la cérémonie de la citoyenneté

La ville a invité les jeunes de 18 ans à recevoir leur première carte électorale au cours de la cérémonie de la citoyenneté. Ils étaient une vingtaine. L'occasion pour la 1^{ère} Adjointe au maire, de souligner que cette carte représente une étape importante de la vie de citoyen français.



Rétrospectives (suite)

SENT LIS, Mé an Manniman

Dans le cadre de la Commémoration de l'abolition de l'esclavage, la ville de Sainte Luce, et les associations ont préparé différents temps forts.

Retour en images :

● Commémoration de l'abolition de l'esclavage à Trois-Rivières



● Jounen Anton Lontan à Monésie



● Rencontre avec Syliane Larcher et animation tambour avec le groupe NOU



Woulo pour l'Espoir

La section de l'Espoir Féminin a de nouveau montré ses compétences et son talent, en rajoutant à son palmarès, le titre de Champion de la Martinique 2015. En tête de leur championnat pratiquement toute la saison, les joueuses ont remporté une victoire décisive à l'occasion de l'ultime journée des play offs.



Woulo pour le FEP Monésie

Au terme de la saison, le FEP Monésie sort champion de sa catégorie et accède à la Promotion d'Honneur. Une réussite totale pour le club, incarnée par son staff, ses entraîneurs, ses joueurs...

« C'est une saison exceptionnelle. On a senti l'engouement et on a réussi quelque chose d'important », nous déclarait le président Yves Marie DIAN.



Retrouvez toutes les actualités culturelles et sportives sur le facebook : **Mairie de Sainte Luce.**

N'hésitez pas à visiter notre page, et nous faire une demande d'amis.

Proximité

LE MAIRE ET SON ÉQUIPE, à la rencontre des habitants

Nicaise MONROSE et son équipe se déplacent, dans les quartiers de la ville.

Généralement, le point de ralliement entre les élus et la population, se déroulent chez des particuliers, à l'occasion de réunions, ou encore lors de visite de quartier. C'est l'occasion de présenter les réalisations en cours, et d'échanger avec les concitoyens de la ville.

C'est un moment d'échange important et attendu par les habitants.

Pour chacun, ces réunions de quartier permettent de s'informer sur l'actualité de la ville, ses réalisations et ses projets, mais aussi d'exprimer leurs préoccupations. Stationnement, circulation, avenir des écoles, incivilités et délinquance, rénovation... autant de questions propres souvent à chaque quartier. Ce moment privilégié, permet à l'ensemble du Conseil municipal de mieux comprendre et répondre aux problèmes rencontrés au quotidien par les habitants de la ville.

« Etre proche des habitants,
est un engagement du nouveau maire »



travaux

Des travaux dans tous les quartiers

Dans le prolongement des rencontres avec la population, la municipalité a pris l'engagement de traiter et de rénover la voirie communale. Ainsi, un programme de travaux est prévu sur l'ensemble de la commune.

> Au quartier Trois-Rivières

Les agents du Service technique ont réalisé au quartier Trois Rivières des travaux de réhabilitation de la voirie communale. D'autre part, des ralentisseurs ont été positionnés afin de couper la vitesse excessive.



> Au quartier Bwa Griyé

Un air de retournement pour les camions a été construit et plus de 100 mètres linéaires de la voirie ont été reconstruite.



> Au quartier Blanchard

Des travaux d'accotement et de canalisation ont été réalisés pour diriger les eaux de pluie vers un regard situé en partie basse.



rythmes SCOLAIRES

Premier bilan

La mairie a créé des Activités Péri-scolaires, variées et de qualité

La municipalité a désigné le Centre d'Aide de Dialogue et d'Ecoute (CADE), pour la mise en application des TAP. Les « Temps d'Activité Péri Educatives » sont un ensemble d'activités qui complètent l'offre de l'éducation nationale, et qui vise à élargir les compétences et les connaissances des enfants.

Les T.A.P. doivent également permettre de garantir la continuité entre les projets des écoles et les activités proposées, offrant ainsi un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école à tous les enfants.

Les élus avaient promis de mettre l' « enfant », en priorité. Une concertation a été menée avec les parents, la communauté éducative, et périscolaire, qui a abouti à une programmation d'activités riches et originales.

Le regroupement des activités sur une demi-journée permet d'offrir des activités innovantes de qualité.

L'encadrement est assuré par des intervenants qualifiés.

Des objectifs variés

L'objectif des TAP, est de favoriser l'épanouissement des enfants, à travers un ensemble de disciplines culturelles, linguistiques, sportives, artistiques... faisant appel à une méthode ludique.

Les activités proposées doivent également permettre à chaque enfant :

- ▶ de développer des aptitudes particulières,
- ▶ de s'approprier des moyens de mieux se construire,
- ▶ d'améliorer son bien être, ainsi que ses relations aux autres
- ▶ et aussi à être plus en harmonie avec son environnement.

39 encadrants spécialisés et formés

Les nouvelles activités Péri scolaires sont animées par des professionnels qualifiés, animateurs, artistes, cuisiniers...qui ont fait leur preuve.

Liste des activités TAP/ 2014-2015

- CUISINE
- JEUX DE SOCIÉTÉS
- JEUX D'ÉCHECS
- COUTURE
- JARDINAGE
- TRANSFORMATION RECUPERATION
- DANSE
- EVEIL SCIENTIFIQUE
- VOYAGE AUX PAYS DES CONTES
- CINEMA
- 3 S (SAUVETEUR/SECOURISTE/SECURITE)
- LANGUE ÉTRANGÈRE
- ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
- INFORMATIQUE



Avis

Cette année scolaire a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Quelques mois après la mise en place des Temps d'activités périscolaires, comment cela fonctionne ?

Raymond Rodrigo,
élu en charge des Affaires
Scolaires



La municipalité a fait le choix de proposer un aménagement des Temps d'Activités Périscolaires aux enfants lucéens qui a été bien réfléchi. Le service scolaire en partenariat avec le CADE s'est penché très tôt sur les TAP, avec les professionnels du rythme biologique de l'enfant, les enseignants, et les parents d'élèves.

Nous avons ensuite organisé sur les cinq écoles de la commune, ce temps d'activité, que nous voulions constructif pour les enfants.

La tâche s'annonçait difficile mais nous avons pris le pari de relever le défi. Une nouvelle organisation s'imposait. Dès la fin de l'année de l'année scolaire et pendant les vacances scolaires tout a été fait afin que nous puissions être prêts pour la rentrée scolaire.

Et dès la première semaine de classe les activités ont pu être proposées aux élèves dans toutes les écoles.

L'inspectrice de la circonscription, après une visite sur le terrain, a félicité la municipalité pour son engagement et la qualité des activités proposées, dans le cadre des T.A.P.

Nathalie VICTORNI,
Coordonnatrice des TAP
au CADE



Sur le terrain, les enfants jouent et profitent pleinement des activités qui leur sont proposées durant les trois heures. Nous avons voulu favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, ainsi qu'aux loisirs éducatifs. Tout s'est mis en place et nous sommes globalement satisfaits du fonctionnement des TAP. Les enfants sont contents. Et le taux de fréquentation, de plus de 90% bien que les TAP ne soient pas obligatoires, nous le prouve. Nous avons débuté en douceur avec des animations de détente, où les enfants ont pris le temps de jouer, de lire... Mais très rapidement, les enfants ont participé à de l'initiation à différents sports, de la peinture, du dessin, des jeux collectifs, de l'apprentissage de langues étrangères, à des activités d'arts plastiques, de loisirs créatifs, de musique, de jeux collectifs pour développer les réflexes, la réflexion, l'observation, l'esprit d'équipe et solidarité. La culture scientifique s'est également invitée dans les écoles où des intervenants ont mené des expériences pratiques. La découverte des plaisirs nautiques, notamment le gommier et la voile, a séduit plus d'un.

DOSSIER : BUDGET 2015

Un budget en équilibre

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif pour l'année 2015, en équilibre, malgré une baisse des dotations de l'Etat. Le 1er budget de la mandature qui s'établit à près de 20 million d'euros, confirme la volonté d'améliorer la qualité de vie, et d'accroître l'efficacité des services rendus à la population. La municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition, tout en soutenant un programme d'investissement.

Un budget sans hausse d'impôts

2015 sera consacrée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en poursuivant l'effort d'équipement de la ville. Le budget 2015, ne prévoit pas d'augmentation d'impôts. Compte tenu des réductions budgétaires, la municipalité a décidé d'achever les grands chantiers en cours avant d'en engager de nouveaux.

• Pas d'augmentation des impôts

Poursuivre le développement des équipements de la ville, sans augmenter les impôts, c'est la méthode de gestion mis en application.

Les taux d'imposition votés cette année

- TAXE D'HABITATION : 10%
- TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE BATIE : 20,30%
- TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE NON BATIE : 9,49%

Comparaison avec d'autres communes

	Sainte-Luce	Trois-Ilets	Rivière-Salée	Anses d'Arlets	Taux moyen national
Taxe d'habitation	10 %	9,99 %	10,55 %	12,98 %	23,88 %
Taxe foncière	20,30 %	21,55 %	26,05 %	20,11 %	20,11 %
Taxe foncière non bâti	9,49 %	17,22 %	19,71 %	13,38 %	48,94 %

• Poursuivre et finaliser les chantiers, de l'Eglise, la Médiathèque et la Maison des arts

Le budget 2015, se veut rigoureux et ambitieux, car il intègre la finalisation des chantiers en cours, comme l'Eglise, et la Médiathèque. Des projets, pour lesquels, l'équipe municipale a du redéfinir un programme d'investissement.

Des investissements financés en partie, par un emprunt, par des subventions et par de l'autofinancement.

• L'Eglise de Sainte-Luce est dans sa dernière phase, avant l'ouverture

Les travaux de rénovation ont débuté au mois de Septembre 2013. La municipalité a souhaité offrir une capacité d'accueil en adéquation avec les besoins de la communauté catholique. A terme, le nouveau bâtiment aura une capacité de 657 places, soit 160 places supplémentaires.

Les travaux de reconstruction visent également à améliorer les conditions d'accueil et de confort de la structure. En effet, l'éclairage a été totalement revue, afin d'assurer une lumière uniforme dans toute la structure et au niveau du chœur. La ventilation de l'édifice a également été totalement réétudiée, ce qui explique l'absence de faux plafond.

Plan de financement

REGION	1 330 981,00 euros
COMMUNE	1 120 645,68 euros
TOTAL	2 451 626,68 euros



DOSSIER :

BUDGET 2015 (suite)

• **MEDIATHEQUE, Haut lieu pour l'information et la culture**

La médiathèque de Sainte Luce sera un lieu de rencontre et de convivialité, avec pour objectif de favoriser l'information, la formation, les loisirs, la culture, et d'assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux ressources documentaires. Son implantation et son architecture ont fait l'objet d'une longue réflexion, pour être accessible à tous les habitants.

La médiathèque jouera un rôle de premier plan dans l'incitation à la lecture. L'établissement proposera de nouveaux supports (CD, DVD, ressources numériques...) et d'autres services (Internet, multimédia...) en adéquation avec les besoins de la population.

Doté d'une salle de spectacle, la médiathèque agira sur le développement de la vie culturelle, grâce à des animations, débats, rencontres, conférences, expositions... et être le relais de manifestations locales, voire nationales.

Plan de financement

REGION	2 252 976,00 euros
ETAT	1 406 886,40 euros
FEDER	1 548 938,01 euros
CAESM	200 276,00 euros
COMMUNE	1 352 209,10 euros
TOTAL	6 761 345,51 euros (hors taxe)



• **Un budget serré**

Le projet de budget s'inscrit dans un contexte difficile en raison de la forte baisse de la dotation globale de fonctionnement, que verse l'Etat aux collectivités. En effet, la ville de Sainte Luce subira cette année une baisse estimée à 187 759 euros.

Pour faire face à cette situation, la municipalité a engagé une chasse aux dépenses. Tous les services sont concernés par cette réduction des coûts, tout en maintenant la qualité du service rendu. Les dépenses sont rationalisées, et les achats sont mutualisés par exemple.

Trouver des marges de manœuvres

La maîtrise des dépenses s'impose. La ville poursuit sa politique de maîtrise des dépenses, et favorise la recherche de financement systématique, pour l'ensemble des dossiers éligibles. Cette stratégie a pour intérêt de réduire les dépenses de fonctionnement, afin de dégager des marges de manœuvre qui serviront à autofinancer de nouveaux équipements.

Investissement prévu en 2015

■ **Voirie communale et entretien :** **700 000 euros**

- Programme de route dans l'ensemble des quartiers : Blanchard, Bambous, Corps de Garde, Montravail, Epinay, Delivry, Monésie, Bellay, La Vison, Trois rivières
- Canalisation des eaux pluviales
- Réhabilitation maison pour tous de Trois-Rivières
- Acquisition d'enfeus

■ **Cadre de vie**

- Réhabilitation des Aires de Jeux : bourg, Trois Rivières, Coteaux

- Elargissement des voiries entrées de bourg
- Remise en état du ponton
- signalétique

■ **Eclairage**

- Extension du réseau d'éclairage public Croisée Baron - Delivry, Corps de Garde Coteaux, RAMA

■ **Des études**

- Réhabilitation du stade d'honneur
- Aménagement Parc d'exposition
- Protection du bourg contre les crues
- Voie du front de mer

La sécurité, une priorité

Face aux problèmes d'insécurité, la nouvelle équipe a décidé de se doter de nouveaux moyens

Parmi les mesures, la municipalité s'est engagée à réaliser la vidéo-protection, dans le bourg, dans un premier temps. Enfin, elle entend renforcer la coopération entre tous les acteurs ; Police municipale, police nationale, les services de la préfecture... et les associations de la ville.

La vidéo protection au service de la sécurité des citoyens

En premier lieu, le centre bourg de Sainte Luce est équipé du dispositif de vidéo-protection. Certains points stratégiques, ont été retenus. Les caméras sont déjà posées. Pour la police et la gendarmerie, l'arrivée de la vidéo protection est une mesure positive, et vise plusieurs objectifs ; La population doit se rassurer quant à l'application du dispositif, car il va favoriser la quiétude des riverains. De plus, la vidéo-protection se veut dissuasif à l'égard des délinquants. Enfin, la gendarmerie dispose d'un droit, sur demande, aux enregistrements, qui vont lui permettre de mener à bien leurs enquêtes.

Même si l'usage premier de la vidéo-protection est la dissuasion et l'identification, la vidéo-protection permet d'anticiper les comportements déviants, et de prévenir des incidents. La vidéo-protection a également pour avantage de faire un point sur la circulation, sur les bouchons, ou encore en cas de stationnement dangereux.

Le Procès-Verbal Electronique est arrivé

La police municipale de Sainte Luce est désormais équipée d'un terminal électronique pour dresser les procès-verbaux. La mise en service de ce nouvel appareil



signifie donc la fin des papillons sur le pare-brise. Désormais, en cas d'infraction au stationnement, les contrevenants recevront directement l'amende par courrier.

La télétransmission

Via ce terminal électronique, le policier inscrit le lieu, la date et l'heure de l'infraction ainsi que la plaque d'immatriculation du véhicule concerné. Toutes ces informations sont ensuite télétransmises au Centre de traitement national des contraventions à Rennes. L'avis de contravention est ensuite édité et envoyé par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation.

ZOOM sur le CCAS

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) est au cœur de l'action au profit des Lucéens.

Le CCAS joue un rôle d'accueil, d'écoute et d'orientation auprès de personnes qui se trouvent dans leur quotidien confrontées à des difficultés. Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques.

Il tient à jour un fichier confidentiel des personnes aidées dans la commune.

Les principaux domaines de compétence et d'intervention du CCAS sont :

- la famille
- les personnes âgées
- les personnes handicapées

Pour répondre à vos besoins et assurer le suivi, comme par exemple :

Les dossiers d'Aides Sociales Obligatoire

- Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Placement
- Portage de repas
- Télé Assistance
- Aide ménagère à domicile
- Médiation familiale, avec un conciliateur de justice (Gratuit)

Bientôt, une épicerie sociale et solidaire à Sainte-Luce

Le conseil municipal a validé la création d'une épicerie sociale et solidaire. L'ouverture est prévue pour le second semestre de l'année. Dirigée par le CCAS de la ville, la structure vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par le biais de l'épicerie sociale et solidaire, le CCAS va intervenir pour permettre aux personnes en difficultés financières d'accéder à l'épicerie et de bénéficier d'un accompagnement privilégié.

Pour madame Jocelyne JEAN GILLES, élue aux affaires sociales, «l'idée de l'épicerie sociale est venue, de la volonté de rompre avec les systèmes d'assistantat. L'épicerie sociale va permettre de briser l'isolement dans lequel sont parfois plongées les personnes en situation de précarité. De plus, l'épicerie va réunir tous les organismes sociaux et professionnelles, dans le but d'aider les bénéficiaires à déterminer et réaliser un projet ».

En effet, l'épicerie sociale sera un lieu d'information, d'échanges et d'insertion avec la mise en place d'un accompagnement social, pour favoriser la reprise de la confiance en soi. Différentes actions de sensibilisation, de formation et d'information seront dispensés aux bénéficiaires et à leur famille. Des ateliers sur l'équilibre alimentaire, les économies d'énergie, l'apprentissage à la cuisine,... seront réalisés pour rendre l'usager acteur de son propre développement. C'est donc un contrat dont l'objectif est de mieux accompagner le bénéficiaire vers une démarche de réinsertion.



Des nouveautés au sein du CCAS

L'équipe municipale a initié le principe de l'anonymat dans le traitement des dossiers soumis à la commission de secours du CCAS. Fortement demandé par la population, l'anonymat a pour intérêt de garantir l'identité des bénéficiaires.

Le second aménagement en matière d'aides, correspond au respect du plafonnement des ressources et la mutualisation des données avec le conseil général par exemple. Cela permet d'assurer une équité dans le traitement des dossiers, et dans les aides allouées.

Le troisième aménagement, c'est l'enquête de terrain en collaboration avec les assistantes sociales, qui favorise une proximité avec les administrés, et permet de se rendre compte, concrètement de la demande formulée par l'administré.

Tous ces aménagements ont pour intérêt de mutualiser, non seulement les coûts, mais de répondre rapidement et efficacement aux demandes d'aides.



Le Plan Local d'Urbanisme entre dans sa phase de consultation de la population

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document communal de planification de l'urbanisme. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite loi SRU. Il est destiné à règlementer l'utilisation des sols du territoire communal et divise la ville en zones à vocation soit urbaine, soit agricole, soit naturelle.

Le Conseil municipal a voté en 2012 le principe de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le nouveau Conseil municipal s'engage à réaliser cette révision dans les meilleurs délais possibles. Les habitants sont invités à s'exprimer sur les projets d'aménagement qui façonneront leur ville dans un avenir proche en écrivant soit par voie postale ou par mail à l'adresse suivante : plu@mairie-sainte-luce.fr.

Un registre de doléances se tient à disposition de la population, au service urbanisme de la ville.

Les objectifs principaux de la révision, sont d'une part, de valoriser et qualifier les espaces urbains afin d'organiser un développement cohérent dans le respect du principe d'équilibre et d'un développement durable du territoire; et d'autre part, d'adapter le contenu du PLU au nouveau contexte législatif et réglementaire notamment la loi ALUR.

Sainte Luce connaît depuis quelques années une forte demande en matière d'équipements commerciaux et économiques. La municipalité en concertation avec la population, souhaite redéfinir les grandes orientations en matière d'aménagement, pour les 15 années à venir.

portrait de la première adjointe



Mme Gladys JACQUENS

Qui êtes vous ?

Féministe, mère de deux enfants, j'ai été nourrie par la littérature de Maryse Condé, Toni Morrison, Frantz Fanon, Aimé Césaire et bien d'autres. J'ai toujours admiré les Femmes et Hommes de conviction et d'engagement qui œuvrent pour les évolutions sociétales de leur peuple. Diplômée en Anthropologie Ethnographie de l'université de Paris 8, je suis responsable de la Mission Locale de Rivière-Salée où nous nous chargeons de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Mon travail me permet de côtoyer de près les problématiques de notre jeunesse. Issue du milieu associatif, j'ai toujours privilégié le contact car nous apprenons chaque jour des autres, tel est selon moi la vraie richesse.

Comment voyez-vous l'avenir de Sainte-Luce ?

Nous avons la chance qu'il existe dans notre commune un sentiment de bien être, où il

fait bon vivre. Il est primordial de conserver cette aubaine pour les générations futures. La ville de Sainte Luce possède une grande histoire, et nous avons des témoins, des Femmes et d'Hommes de valeur, qui ont un savoir-faire d'exception. Sainte Luce à également de nombreux atouts : Culturels, Sportifs, Touristiques...

Notre Ambition ? Montrer que la vraie politique c'est celle qui s'appuie et agit pour et avec ses Citoyens. C'est notre union avec la population qui va définir, et créer le Sainte Luce de demain. Une commune dans laquelle les associations ont leur place, notamment, pour le développement du bénévolat, mais également pour l'insertion de notre jeunesse. Cette même jeunesse que nous devons encourager, et valoriser, car les jeunes ont leur place et leur rôle à jouer dans ce dessein.

De plus, la commune est ouverte sur la mer. Et le développement d'activités peut être sources de création d'entreprises et de projets que nous devons soutenir.

Pour moi, l'avenir de Sainte Luce, repose donc sur un schéma économique social et solidaire qui implique la population dans le processus de décisions. Les citoyens devront s'impliquer en « lyannaj » avec la municipalité, pour relever le défi des inégalités.

Un message !!!

Le futur de Sainte-Luce se construira grâce à la conscience citoyenne de chacun et grâce à l'investissement qui sera attribué à l'éducation de nos enfants. Ensemble nous pourrions agir de manière constructive et productive. Et c'est pour cette raison, que nous mettons en œuvre, un certain nombre de réformes, pour que les services municipaux répondent de manière optimale, aux attentes des lucéens.

LOGEMENT SOCIAL

Comment obtenir un logement ?

Si vous souhaitez obtenir un logement social à Sainte Luce, vous devez en premier lieu, retirer un dossier et la liste des pièces justificatives, à l'accueil de la mairie. Ce dossier, dûment complété, devra être déposé chez un bailleur social (SMHLM, OZANAM, SYMAR), qui remettra au demandeur, un numéro d'inscription sur le fichier départemental des demandeurs de logement. Cette demande de logement doit être renouvelée chaque année et toute modification de situation du candidat doit être signalée au bailleur afin de réactualiser le dossier.



Comment sont attribués les logements ?

Les modalités d'attribution des logements sociaux sont fixées par le Code de la Construction et de l'Habitat et par le règlement départemental établi par le Préfet.

Contrairement aux idées reçues, la mairie n'attribue pas de logement. Elle propose lors des commissions d'attribution, la candidature de demandeurs de logement pour une attribution sur son contingent.

Ce droit de réservation de la mairie est la contrepartie de la participation financière de la Ville lors de la construction des programmes de logements sociaux. Les demandes de logements sociaux sont nettement supérieures à l'offre ce qui ne permet pas malheureusement de répondre à l'ensemble des demandes de logement. La patience est donc malheureusement de rigueur...

Expression des groupes : Opposition

Jean-Philippe NILOR, Marie-Line BELHUMEUR, Rony SAINT-CYR, Fabienne DESMARES, Michel-Ange AMBROISE, Jacqueline CEMERY, François SCARON et Marie-Noëlle TAREAU forment une opposition unie au conseil municipal.

Notre démarche se veut constructive. Toutefois, nous n'hésitons pas à dénoncer les abus, les incohérences et les approximations.

Exemples :

- **Le gouffre financier de la médiathèque** se creuse. Construit au rythme des malfaçons, le montant de cet édifice dépasse déjà les 7 millions d'euros au lieu des 4,3 millions prévus. Le délai de construction de 14 mois atteint déjà 4 ans et 7 mois.
- **L'activité commerciale de proximité est en péril** suite à l'autorisation accordée aux conjoints HAYOT pour la construction d'un centre commercial de 2900 m². En 2010, le déclassement de 11 ha en zone économique a été voté avec une hauteur d'édification de 11m pour l'hypermarché. C'est cette décision, votée par tous les élus de la majorité de l'époque, qui autorise aujourd'hui l'implantation de ce centre commercial.

Plus que jamais, nous sommes déterminés à poursuivre nos actions pour notre commune.

Pour plus d'informations, consultez notre Facebook : **Sainte-Luce Aujourd'hui Pour Demain**

La Maison des Arts sera un lieu vivant, convivial et fédérateur

Ce projet ambitieux voit le jour dans un cadre prestigieux. Située au quartier Pavillon, qui est en pleine reconversion, le quartier va bientôt accueillir la réhabilitation du Stade d'Honneur de football, dans l'objectif de proposer à la population, une offre de services et d'activités culturelles et sportives diverses et de qualité.

Avec ce nouveau bâtiment, la ville de Sainte Luce souhaite étendre son offre culturelle. La structure invite à la découverte et à l'expérimentation. Elle sera aussi un lieu d'échanges et de rencontres, entre le public et la culture. Lieu important de l'enseignement artistique et de la pratique culturelle, le bâtiment est une œuvre d'art en soi, avec des lignes à la fois épurées et stylisées, tout en bénéficiant de multiples formes et de matières, qui embellissent l'espace.

La Maison des Arts sera un espace dédié à la diffusion de l'art moderne et contemporain, entièrement dédiée aux pratiques artistiques et à leurs enseignements. La structure va accueillir

les enfants, les adolescents et les adultes qui souhaitent apprendre ou pratiquer la musique, les arts plastiques et de la danse. Equipement culturel municipal, la structure vise à répondre le plus largement aux attentes du public en ce qui concerne l'accès aux pratiques artistiques, à leur maîtrise et à la connaissance de l'art de notre temps, tout en favorisant la création et la diffusion de l'art contemporain sous toutes ses formes.

De plus, le bâtiment a été conçu avec une forte exigence environnementale qui a permis de réaliser un équipement basse consommation de très haute qualité grâce à l'utilisation de panneaux photovoltaïques.

INAUGURATION

Les différentes espaces :

La Maison des Arts est composé de 3 pôles :

• Un pôle musique

Composé du hall d'accueil, et de six salles d'instruments dont une salle pour la pratique de la batterie et de la percussion en groupe, et une autre salle pour la pratique du solfège et du chant.

• Un pôle de danse

D'une dimension de 12 mètres par 12 mètres, la salle de danse est équipée de barres, de miroirs, et d'un plancher adéquat à la pratique de la danse classique et moderne jazz.

• Un pôle d'Arts Plastiques

Cet atelier bénéficie de tous les équipements nécessaires à la conduite d'un enseignement artistique actualisé et bien inscrit dans la diversité des modes de production contemporaines de l'art dont il faut éduquer les élèves. Il s'agit de développer des pratiques artistiques diversifiées avec divers d'instruments et différents supports, afin de proposer des activités individuelles et collectives.



Les objectifs de la Maison des Arts sont :

- ▶ Favoriser l'éveil des enfants à la musique, à la danse, et à l'art plastique
- ▶ Développer une pratique artistique et culturelle vivante
- ▶ Former des musiciens, danseurs...
- ▶ Constituer et développer un noyau dynamique de la vie artistique au sein de la Ville

FINANCEMENT :

- Communauté de l'Espace Sud : **200 276 Euros**
- ETAT : **310 690 Euros**
- Région : **318 276 Euros**
- Commune : **320 018 Euros**
- **TOTAL : 1 149 260 Euros**

environnement

Une collecte exceptionnelle de VHU

Une opération coup de poing, qui a permis d'enlever et confier à la destruction, une centaine de VHU, en 2 mois.

Dans un objectif de sécurité dans le domaine de la salubrité publique et pour améliorer le cadre et le confort des habitants, la ville a réalisé une opération exceptionnelle de collecte de VHU sur la commune.

Une dépôt sauvage dont il faut se méfier.

En effet les Véhicules hors d'usage sont de la responsabilité du dernier détenteur jusqu'à leur élimination par un organisme agréé. A ce titre le dernier détenteur est visé par divers articles de loi le contraignant à une élimination conforme aux textes sous peine de verbalisation, d'enlèvement et d'élimination à ses frais.

Après cette opération, le service de Police, appliquera la procédure prévu au Code pénal, et poursuivra les propriétaires de véhicules hors d'usage par des mises en demeure, verbalisations et enlèvement aux frais des usagers.



Pour la fermeture de la décharge de Céron

La ville de Sainte Luce a affirmé sa volonté et son souhait quant à la fermeture de la décharge de Céron.

Les élus de la ville et les représentants du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD), qui est en charge de la gestion de la décharge de Céron, ont multiplié les rencontres, pour informer sur la fermeture prochaine de la décharge de Céron.

Ainsi, la municipalité, la population, les marins pêcheurs, ont eu l'occasion d'évoquer l'impact de la décharge, sur la vie quotidienne.

Les représentants du SMTVD ont à leur tour présenté le projet de construction du Complexe Environnemental de Petit Galion, dont la construction a débuté le 30 Avril sur la commune du Robert. La décharge de Céron ne recevra plus de déchets, dès son ouverture. Le site de Céron, fera l'objet d'un réaménagement, et d'une surveillance, pour une période de trente ans.



6 volontaires du service civique

Joana, Valérie, Jean Pascal, Mathieu, Mickael, et Alexandre, sont volontaires pour une mission d'intérêt général. Identifiable grâce à leur uniforme, les 6 volontaires assurent depuis le 30 mars dernier, des missions d'information et de prévention. Ils interviennent dans le cadre de la médiation de proximité, afin de renforcer le lien social. Ils assurent également des missions de veille sociale, en rendant visite aux personnes âgées

par exemple, de la médiation pour réduire les nuisances et les incivilités, et orienter les jeunes les plus isolés vers des professionnels.

En outre, les volontaires participent à des actions de médiation environnementale, comme la sensibilisation du public, au respect de l'environnement sur les espaces publics et sur les plages. Ils seront également des ambassadeurs pour faire évoluer la qualité du tri sélectif.



Les élus mettent en priorité l'insertion des jeunes

9 emplois à durée déterminée affectés dans les différents services de la commune

La signature du contrat a été à la fois symbolique, mais également concrète pour les neufs lucéens. Ils ont été recrutés par la mairie via un contrat d'accompagnement dans l'emploi, aidé par l'Etat. Ce dispositif permet à la mairie de bénéficier d'aides financières pour l'embauche, tandis que

les recrues, signent un véritable contrat de travail, accompagné de formations régulières.

Ce n'est peut être pas assez, mais nous avons décidé de mettre l'accent sur l'emploi, et notamment celui des jeunes a précisé Gladys JACQUENS.



Ludovic RENE : Conseiller à l'emploi, Initiative Européenne pour la Jeunesse (IEJ)
Ce dispositif s'adresse à des jeunes de moins de 25 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation. Et cinq des jeunes embauchés à la mairie, sont issus de ce dispositif. Le Pole Emploi a pu accompagner des jeunes vers l'emploi, tout en répondant aux critères d'embauche de la mairie. C'est un bon partenariat.



Lucas TAFNA : 19 ans, Maçon

Je suis formé dans le secteur de la maçonnerie. Et pour moi, l'opportunité que m'offre la mairie, est un bon départ. Il faut se lancer et je suis fier d'avoir été retenu.

**JIMMY et NATHANAEL :
Animateurs Cyberbase**

C'est une opportunité pour nous. On attend cela depuis longtemps. C'est un début d'apprentissage, et nous tâcherons de poursuivre dans le domaine de l'informatique



Madge SALOMON

Mon objectif est de devenir responsable d'une entreprise touristique. Dans le cadre de ma fonction à l'Office de Tourisme, je souhaite mettre en place des actions pour améliorer la notoriété, afin que Sainte Luce soit mieux connue internationalement.



Coordonnées :
Sainte-Luce, une ville qui bouge

Mairie de Sainte Luce
Rue Schœlcher - 97228 Sainte Luce

Téléphone : 05 96 62 50 01

Télécopie : 05 96 62 30 15

Site : www.sainteluce.fr

E.mail :
bienvenue@mairie-sainte-luce.fr /
communication@mairie-sainte-luce.fr

Directeur de publication :
Nicaise MONROSE

Rédaction-photos :
Service Communication

Réalisation-impression :
Caraib Ediprint

